

SU' L' PELIAU

LE JOURNAL DE LA COMMUNE DE NOHANT-VIC

Le mot du Maire

Nohanvicoises, Nohanvicois, chers (e) administrés (e),

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de vous exposer la situation contraignante que nous vivons actuellement, vous la connaissez aussi bien que moi.

S'il était tout à fait possible de croire il y a six mois que nous allions retrouver une vie normale, la situation a bien changé, et il faut nous adapter. Le conseil municipal et moi-même nous faisons une joie de vous retrouver pour vous présenter nos vœux à l'occasion de cette nouvelle année qui démarre ! Malheureusement, nous allons devoir annuler, les rassemblements sont facteurs de propagation massive. Comme vous le savez et tel que nous le pratiquons, les vœux sont l'occasion de présenter les nouveaux arrivants et habitants de notre commune, d'informer sur les réalisations mais aussi les projets que nous souhaitons voir aboutir. Peut-être pourrions-nous reporter cet échange à une date plus adaptée.

Oui nous sommes déçus, ce virus nous oblige à modifier nos plans en permanence, il ne nous fait pas baisser les bras. Le moment viendra ou nous pourrions de nouveau nous réunir, échanger et prendre le verre de l'amitié. Cette fin d'année 2021 a été très dure et a endeuillé certaines familles de notre commune, nous pensons bien évidemment à eux.



Cette pandémie bouscule nos habitudes, j'espère que ces fêtes vous ont permis d'oublier quelque peu les soucis et de passer avec famille et amis des moments de joie et bonheur.

Je vous informe que nous célébrerons le samedi 2 juillet prochain le bicentenaire de notre commune et cela doit être un bel événement ! Je vous suggère dès maintenant de retenir cette date afin que nous puissions ensemble en faire un moment républicain et festif.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne et heureuse année 2022.

Le Maire de Nohant-Vic.



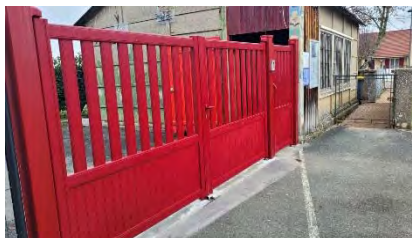
Dans ce numéro

Le mot du Maire Au fil de 2021 Les associations L'école à travers les temps

Extraits des séances du Conseil Municipal au fil de 2021

22 janvier

- Les travaux de l'école prévus en 2020 se terminent. Le nouveau portail vient d'être posé, il ne reste plus que le visiophone. L'entrée de l'école sera mieux sécurisée.
- Le colis qui a remplacé cette année le repas pour les personnes nées à partir de 1953 a été distribué début janvier, les enfants de l'école maternelle ont participé avec la création des dessins qui accompagnaient celui-ci.



19 mars

- Le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 82 898,86 € ; un excédent d'investissement cumulé de 10 670,21 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 51 073,21€ en dépenses et 15 006,30€ en recettes, ce qui crée un besoin de financement de 25 396,70€.
- L'affectation du résultat se réalise par un prélèvement sur les 82 898,86 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement, soit 25 396,70€. Le solde, soit 57 502,16€ sera reporté en recettes de fonctionnement et 10 670,21 sera reporté en recettes d'investissement.
- Mise en place du visiophone à l'école
- L'entreprise d'égouttage agissant pour le compte d'Enedis pour les lignes haute tension a dégradé fortement le chemin de la Gasserote au Chêne ; un courrier est fait à destination d'Enedis pour la remise en état ; le conseil envisage de rendre piétonnier ce chemin.



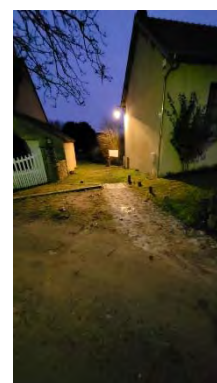
9 avril

- Vote des taux d'imposition : le conseil décide de ne pas changer les taux de la taxe foncière. Seule l'augmentation liée à l'évolution inévitable des bases de calculs s'en retrouvera répercutée.
- Vote du budget, il s'équilibre avec :
Section Fonctionnement à 445 515,16 €.
Section Investissement à 206 798,37 €.
- Achat d'isolaires et de plexiglas pour les élections : en fait, réalisation en régie, coût = 0
- Achat d'un radar pédagogique



4 juin

- L'entreprise Mesureur a été retenue pour les travaux de busage au lieu-dit Les Ferrons.
- Afin de répondre aux exigences de la loi Egalim et malgré le refus de l'Etat de nous subventionner, la commune va acquérir pour la cantine scolaire et cela dans le but de donner aux enfants encore plus de produits locaux ou fait maison, une cellule de refroidissement, un robot mélangeur et un robot coupe légumes.
- Le conseil municipal donne son accord pour une première tranche de travaux à Nohant, tranche qui consiste à installer de nouveaux éclairages publics équipés d'ampoules led.



Informations diverses

Maison France Services

France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 30 minutes de chez vous. France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

accueil-la-chatre@bge-indre.com

02 54 31 20 04

13 rue d'Olmor, 36400 La Châtre

Lundi 09h00 – 12h00

Mardi 09h00 – 12h00

Mercredi 09h00 – 12h00 14h00 – 17h00

Jeudi 09h00 – 12h00 14h00 – 17h00

Vendredi 09h00 – 12h00 14h00 – 17h00

Dématérialisation des demandes d'urbanisme

A compter du 1er janvier 2022, les personnes qui souhaitent déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme etc...) par voie dématérialisée, pourront le faire sur le site suivant :

https://gnau32.operis.fr/sdei36/gna_u

La voie dématérialisée n'est qu'une possibilité. Les dépôts en papier à la mairie restent toujours possibles, ainsi que l'envoi en lettre recommandée.

Inscription sur les listes électorales 2022

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au télé service disponible sur [Service-Public.fr](https://service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Attention : Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

Recensement des jeunes de plus de 16 ans

Chaque Français dès 16 ans doit faire le *recensement citoyen obligatoire* pour ensuite participer à la *journée défense et citoyenneté (JDC)*. S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Renseignement à la Mairie

Calendrier électoral 2022

Dates de l'élection du président de la République

L'élection du président de la République se déroulera :

le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;

le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.



Extraits des séances du Conseil Municipal au fil de 2020

30 juillet

- Achat de panneaux de signalisation pour les hameaux
- Travaux de peinture pour la salle de classe
- Le repas des anciens prévu pour le 24 octobre
- Achat de lanterne et candélabre pour le bourg de Nohant
- 92 enfants sont inscrits pour la rentrée de septembre dans les différentes classes du RPI (dont 34 enfants de Nohant-Vic)
- Commission communication : pour le bicentenaire de la création de la commune de Nohant-Vic en 2022, une réunion de la commission se tiendra le vendredi 27 août, sont invités les habitants intéressés
- Adressage et numérotation des habitations : toutes les adresses et numérotations ont été vérifiées, corrigées et transmises à La Poste.



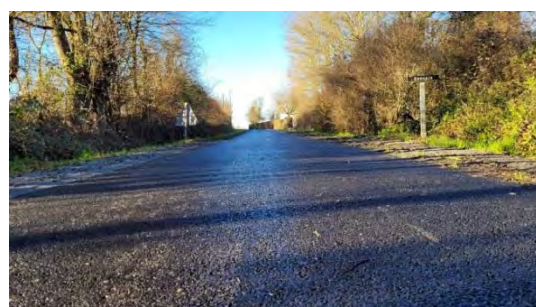
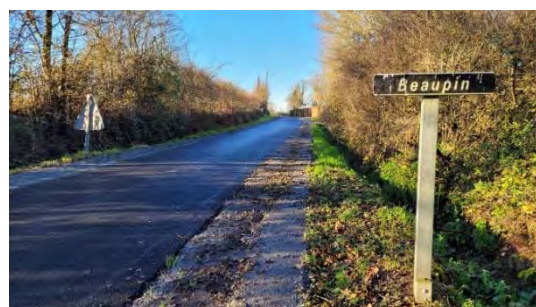
18 octobre

- 14 tonnes d'enrobé ont été mis en septembre/octobre pour réparer les voies communales
- Le chemin de Barbotte a été remis en état, des pierres ont été installées pour barrer l'accès au 4X4
- Le repas des anciens aura lieu le dimanche 24 octobre, le pass sanitaire sera contrôlé à l'entrée
- Bi-centenaire de la création de la commune de Nohant-Vic 1822/2022 : suite à la réunion de la commission communication, il a été convenu d'organiser la célébration début juillet 2022 avec en projets une marche contée et musicale entre Vic et Nohant, une exposition des photos de la commune et de ses habitants prises par Gabrielle Sand en 1900, l'inauguration d'une stèle ... Une réunion est organisée le vendredi 19 novembre à laquelle sont conviés les présidents des associations de la commune et les habitants ayant participé à la 1ère réunion



6 décembre

- Les travaux de la route de Beaupin sont terminés
- Afin de minimiser les risques de circulation sur la D943 avec la tondeuse autoportée, des devis ont été demandés pour l'achat d'une remorque.
- Afin de diminuer la facture d'électricité, notre éclairage public étant vétuste des devis sont demandés afin de passer en éclairage LED moins énergivore et avec une durée de vie des ampoules 5 à 10 fois supérieures.
- Les plaques de rues et les numéros pour les lieux-dits devraient être livrés en janvier. Elles seront distribuées dès que possible
- Est prévue pour 2022 la refonte du site internet
- Un relevé topographique a été demandé à l'agence BIA géo pour l'aménagement en parking de covoiturage du terrain placé entre la route du Persil et la D943 (Place Abbé Périgaud).



LE RPI Les Champis

L'année 2021 a vu une page se tourner avec le départ en retraite de Christiane dite « Kitou ».

Kitou travaillait au sein du RPI Les Champis depuis plusieurs années à l'école de Nohant-Vic.

Elle assurait la surveillance de la garderie laissant de bons souvenirs à tous les enfants ainsi qu'à ses collègues et aux institutrices.

Nous lui souhaitons une retraite agréable



En septembre, 36 enfants de l'école maternelle ont pu retrouver avec plaisir Maitresse Vanille et Maitresse Isabelle.

Cette rentrée fait suite à quelques changements réalisés pendant les grandes vacances.

En effet, Monsieur C. Philippe, inspecteur académique a autorisé l'accueil de 5 TPS : toute petite section (enfants de moins de 3 ans). A ce jour, 2 TPS ont effectué leur rentrée, ils seront rejoints en cours d'année par d'autres petits.



La mairie, le RPI et les enseignantes ont été solidaires pour la réalisation de ce projet. De ce fait des travaux de peinture ont été réalisés, des achats de matériels adaptés (table à langer, jeux muraux, tapis de jeu, coussins) ont été effectués et la réorganisation de la classe a été repensée.



De plus, la garderie a également connu quelques petits changements, elle fonctionne jusqu'à 18h30 et est devenue payante le soir. Les enfants sont surveillés le matin par Mme Sandy Soing et le soir par Mme Sabrina Petolon et Melle Margaux Addias.

La cantine et la garderie s'adaptent à chaque nouvelle mesure sanitaire concernant la COVID 19. Les menus confectionnés par Fred notre cuisinier sont appréciés par les enfants et les maitresses. Chaque menu est élaboré de façon réfléchi, en respectant au maximum la loi Egalim. Nous souhaitons à toutes et à tous une bonne année scolaire.



> LES ECOLES DU RPI LES CHAMPIIS

Lourouer-Saint-Laurent 36400	02 54 48 38 05 ec-lourouer-saint-laurent@ac-orleans-tours.fr
Nohant-Vic 36400	02 54 31 08 72 ec-nohant-vic@ac-orleans-tours.fr
Saint-Chartier 36400	02 54 31 07 94 ec-saint-chartier@ac-orleans-tours.fr
Verneuil-sur-Igneraie 36400	02 54 31 01 84 ec-verneuil-sur-igneraie@ac-orleans-tours.fr

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Fondée en 1888 par Edmond Augras et Jean Baffier dans le but de «réveiller et d'entretenir le goût de nos traditions régionales au sens musical, artistique et littéraire », la Société des Gâs du Berry et Aultres Lieux du Centre est certainement la plus ancienne société de musique traditionnelle de France. Son répertoire musical est issu des transmissions orales et populaires qui ont été transcrites en partitions dès la création de la Société.

Les productions artistiques mises en scène par les membres de la Société depuis plusieurs décennies sont inspirées des paysages, coutumes, légendes et traditions, et mêlent sous formes diverses, récits, musiques, danses, chants, contes, voire théâtre... qu'ils soient en groupe (la Société regroupe environ 70 membres) ou en formations plus réduite.

Les Gâs du Berry vous proposent le samedi à partir de 15h, des initiations gratuites aux instruments : vielles et cornemuses. Ces initiations se déroulent à la Maison des Gâs du Berry, 5 place Sainte-Anne à Nohant. Des prêts d'instruments sont possibles dans la limite des instruments disponibles.

Depuis 2 ans FestOvillage n'a pu se tenir, pandémie oblige, se tiendra t'elle cette année ?

Cependant, la société des Gâs du Berry continuent à adapter leurs prestations.

Début 2022, ils continueront à diffuser des clips vidéos qu'ils ont réalisés afin de faire de partager une partie de la culture berrichonne avec le plus grand nombre, tout en présentant et diffusant, de façon inédite et innovante, des films modestes au travers d'images illustrées par la musique, les danses, les contes et les chants du Berry.

Ils reconduiront cet été le fait d'aller gracieusement dans de nombreuses communes du canton et donnent aussi rendez-vous pour FestOvillage à Nohant fin juillet.

Comme quoi avoir plus de 130 ans est bien un signe de... jeunesse et de vitalité !

Co-présidents : Erick Fradet, Christophe Philippon et Patrick Foulatier

<http://lesgasduberry.fr/>

<https://www.facebook.com/Les-Gâs-du-Berry-113601006731745/>

communication@lesgasduberry.fr 02 54 31 10 90

LES GAS DU BERRY



SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE



La société communale de chasse de NOHANT VIC est une association dont le but est de favoriser la protection du gibier et son repeuplement, la répression du braconnage et la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Elle regroupe actuellement 19 chasseurs de petits et grands gibiers dont 5 piégeurs.

Pour toutes prédateurs sur vos animaux de basse-cour, ou sur les cultures et pâtures par des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, n'hésitez pas à nous contacter.

Président Bruno DUTEIL 06 76 70 68 12

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

AAENV

L'Amicale des Anciens Elèves de Nohant-Vic a été créée en 1962 par Monsieur Jean DUCOURET Instituteur de l'époque.

Après 2 Saisons 2019/2020-2020/2021 perturbées par la crise sanitaire, l'A.A.E. Repart pour 2021/2022 avec 2 équipes
1 ère équipe évoluant en 3ème Division poule B
2 ème équipe évoluant en 5ème Division poule C

44 Licenciés (36 Joueurs et 8 Dirigeants)

Lors de l'AG qui s'est tenue en Octobre dernier (au lieu de Juin)
il a été décidé de refaire les Calendriers.
Pour les autres manifestations il nous faut attendre les décisions gouvernementales .

Merci aux Joueurs - Dirigeant(e)s pour leur investissement tout au long de l'année, aux Supporters, Bénévoles et toutes les personnes qui œuvrent pour que l'A.A.E. (qui aura 60 Ans en 2022) survive .

Merci à nos sponsors :

Entreprise GAILLAT et FILS Nohant-Vic
Entreprise ROBERT Nohant-Vic
SAS PICHON Mers Sur Indre

Contacts :

DESTERNES Hervé Secrétaire 06 68 05 68 44
ROBIN Claudette Trésorière 06 33 20 74 57
NONIN Josette Présidente 06 09 89 45.51



La Mairie

Ouverture de la mairie

le matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h à 12h

l'après-midi : lundi et vendredi de 13h30 à 17h00

Secrétaire : Mme Christelle Mercier

Téléphone : 02 54 31 01 07

mail : nohant.vic.mairie@wanadoo.fr



L'agence Postale

L'agence Postale est ouverte : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00

Agent postal : Mme Florence Massicot

Téléphone : 02 54 31 01 02

Bien vivre et bien être ensemble



Nous rappelons aux administrés les dispositions des arrêtés pris par Monsieur le Préfet de l'Indre :

- Interdiction totale de brûlage des végétaux
- Interdiction de divagation de chiens
- Les horaires de tonte des pelouses sont fixés à :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Merci à tous les habitants qui entretiennent leurs abords extérieurs, cela participe à l'embellissement de la commune, Merci à eux.

Nohantvic.fr

Tenez-vous informés de la vie de la commune sur nohantvic.fr, avec les infos utiles, la vie des associations, des commerces ... les comptes rendus du Conseil Municipal.

Recevez les infos par email en vous abonnant sur la page d'accueil, ou envoyez un mail à :

communication@nohantvic.fr



En 2021, 53 459 pages vues sur le site de la commune

Les Infos par email

Recevez automatiquement les nouveaux articles mis en ligne

Votre email:

Abonnement

Histoire de l'Ecole (suite et fin) par Bernard Aussanaire

Au Péliau de l'an dernier, nous en étions restés à l'année 1856, date de la fin de la construction de l'école de Nohant-Vic. Et après, qu'est devenue cette école ?

Le fonctionnement de la maison d'école :

18 février 1857 : suivant la loi du 15 mars 1850 relative aux dépenses de l'enseignement primaire, le traitement de l'instituteur, pour 1858, est fixé à 600 francs, qui se décomposent ainsi : 200 francs de traitement fixe ; les rétributions scolaires apporteront 119,70 fr et il restera 280,30 fr sous forme de subvention. L'instituteur s'appelle Lecointe (avec une certaine incertitude car le mot a peut-être été mal interprété).

Entre le 6 janvier 1858 et le 10 mai 1863 : aucune délibération ne figure dans le cahier. Sans qu'aucune page ne soit sautée (la pagination y figure correctement), on passe directement au conseil municipal du 10 mai 1863. Pourquoi ? Je n'ai pas de réponse.

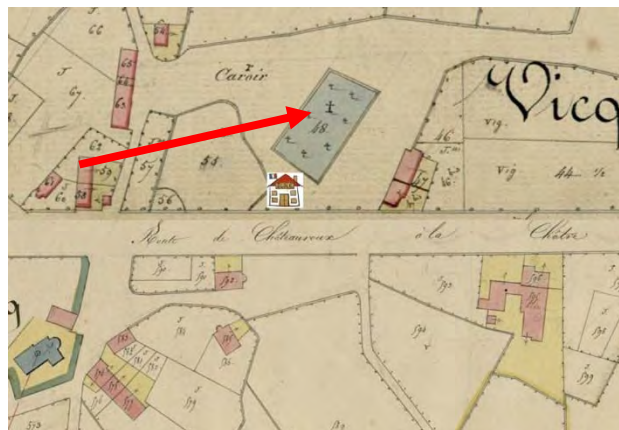
10 mai 1863 : sur cette page figure le procès verbal d'installation et de la prestation de serment de l'instituteur à l'empereur Napoléon III, en date du 20 avril 1863. Ce procès verbal se termine ainsi : « Nous lui avons donné lecture de l'arrêté précité, lui en avons remis copie conforme, avons reçu de lui le serment prescrit par la Constitution. Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. L'avons déclaré installé dans ses fonctions et avons dressé de cette installation le présent procès-verbal qu'il a signé avec nous. » C'est signé de l'instituteur Mr Rousseau et du maire Mr Bourdillon.

14 février 1864 : le Conseil Académique départemental fixe sur l'avis des conseils municipaux et des délégués cantonaux le taux de la rétribution scolaire à payer par les familles des élèves qui fréquentent les écoles communales. On ne retrouve plus que deux catégories : les élèves au-dessus de 7 ans : 2 francs; les moins de 7 ans : 1,50 franc. Un abonnement annuel est possible : 12 francs pour les plus de 7 ans et 9 francs pour les plus petits.

23 septembre 1866 : procès verbal de l'installation d'un instituteur Mr Doucet.

Profitons de cette année 1866 pour signaler la naissance de **la Ligue française de l'Enseignement** créée par Jean Macé. Pour faire court, c'est une œuvre d'instruction et d'éducation populaire (qui regroupe encore aujourd'hui les Fédérations des Organisations Laïques, les UFOLEP, USEP....). Cette Ligue voulait promouvoir une instruction publique, gratuite, obligatoire et laïque.

Le 12 mai 1867 : « Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis longtemps la situation du cimetière au centre du bourg et à quelques pas seulement de la maison d'école donne lieu à des plaintes surtout en été où parfois les miasmes qui s'en exhalent sont intolérables. »



Le maire propose un nouveau projet de cimetière sur un terrain qui appartient à des mineurs : les héritiers de feu Jacques Moreau. Le coût est de 1100 francs pour le terrain et de 3300 francs pour le projet.

Un emprunt de 4400 francs sera lancé (déjà, au conseil du 10 février 1867, il était question de changer ce cimetière de place, vu les inconvénients, particulièrement pendant les grandes chaleurs de l'été).

Du 15 novembre 1868 au 14 février 1875 : pas de registre de délibérations. Le registre a-t-il été égaré ? Là encore pas de réponse.

14 février 1875 : le maire est maintenant Maurice Sand, le fils de George Sand, il signe M. Sand baron Dudevant.

Figure ici le traitement de l'instituteur et maintenant le traitement d'une institutrice.

En effet, la loi Duruy du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire encourage les communes pour établir la gratuité totale et oblige les communes de plus de 500 habitants à entretenir une école de filles.

On apprend qu'il y aura un agrandissement de l'école de filles en abattant une cloison qui sépare la salle de classe d'une chambre contigüe actuellement louée au garde-champêtre.

On écrit maintenant Nohant-Vic sans Q.

19 juin 1880 : il est fait état d'une nécessité de clore le jardin et la cour de la maison d'école, ainsi que de faire construire un préau, un serre-bois et des lieux d'aisance. Le conseil autorise le maire à faire dresser un plan et un devis estimatif par Mr Simon architecte à La Châtre.

8 août 1880 : Le montant des travaux, pour les projets ci-dessus, s'élève à 4949,65 fr. Le conseil accepte, mais il y a un problème de fonds. N'ayant que 415,97 fr en fonds libres, il vote une somme de 400 fr et demande une subvention.

A ce même conseil, on évoque la nécessité d'agrandir la cour et le jardin de la maison d'école au moyen d'une partie de l'ancien cimetière.

Histoire de l'Ecole, suite

« Considérant que le 1er mai prochain, onze années se seront écoulées depuis la fermeture de l'ancien cimetière de Vic, considérant qu'une période de dix années révolues après la suppression du cimetière suffit pour pouvoir faire des fouilles ou fondations relativement aux constructions des bâtiments, est d'avis : qu'une partie de l'ancien cimetière de Vic soit destiné à l'agrandissement de la cour et du jardin de l'école que Monsieur le Maire prenne en conséquence les mesures nécessaires pour faire enlever les croix ou monuments de cet ancien cimetière. »

C'est la première fois que l'on emploie le terme « école » à la place de « maison d'école ».

1er mai 1881 : Pour le budget de 1882, on évoque le traitement de la directrice de la salle d'asile et le traitement de la sous-directrice. Figurent également sur ce budget les prix, achats de livres pour les élèves indigents, les frais de chauffage des écoles et de la salle d'asile.

C'est la première fois que l'on parle de la salle d'asile. On n'en a pas parlé dans les précédents conseils et on n'en parle pas après. Pour information, une salle d'asile est l'ancêtre de l'école maternelle : on peut y accueillir les petits de 2 à 7 ans. Pourquoi parle-t-on de salle d'asile uniquement dans ce conseil ? Une hypothèse : elle a été certainement intégrée dans l'école primaire.

6 novembre 1881 : « Vu la lettre de Monsieur l'Inspecteur primaire de La Châtre par laquelle ce fonctionnaire informe Monsieur le Maire de Nohant-Vic, que par suite de la loi du 16 juin 1881 sur la gratuité de l'enseignement primaire et de la loi des finances du 29 juillet 1881, cette commune bénéficiera d'une somme de 350 fr qui sera disponible au budget de 1882. »

Le conseil vote une somme de 120 fr pris sur cette somme pour acheter deux nouvelles tables, consolider les anciennes et un blanchissement général des salles d'école.

En effet, le 16 juin 1881, c'est la loi Jules Ferry sur la gratuité de l'école qui est promulguée.

12 février 1882 : Nom de l'instituteur : Pierre Algret. Sa date de nomination : 1er avril 1870. L'institutrice se nomme Juliette Algret et est nommée depuis le 5 septembre 1873. Nombre d'élèves qui fréquentent l'école : 58 garçons et 37 filles (pour comparaison, en 1875, il y avait 19 garçons présents et 6 filles).

Le 28 mars 1882, la loi sur l'obligation scolaire et l'enseignement laïque est promulguée.

Les lois de 1881-1882 :

Loi du 16 juin 1881 : elle assure la gratuité des études dans les écoles primaires publiques. Le traitement des instituteurs est assuré par les communes, puis, à partir de 1889, par l'Etat.

Loi du 28 mars 1882 : elle instaure l'obligation d'instruction et le caractère laïque de l'école publique. L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ; elle peut être donnée soit dans des écoles publiques, soit des écoles privées ou la famille. L'enseignement primaire comprend l'instruction morale et civique.... Les écoles primaires publiques vaqueront un jour

par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner à leurs enfants, s'ils le désirent, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires. La laïcisation du contenu de l'enseignement est suivie de celle des maîtres. Une loi organique du 30 octobre 1886 stipule que « dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque. »

De 1882 à 1937:

19 novembre 1882 : 29 élèves indigents chauffés à l'école au frais de la commune.

4 février 1883 : traitement de l'instituteur 1200 fr, de l'institutrice : 800 fr. Il apparaît pour la première fois la dénomination « école spéciale de garçons » et « école spéciale de filles ».

17 février 1889 : le traitement de l'instituteur est de 1300 fr et celui de l'institutrice 900 fr. **C'est la dernière fois que nous voyons apparaître ces salaires versés par la commune, car, à partir de 1889, l'Etat prend en charge le traitement des instituteurs.**

A cette époque, on s'aperçoit qu'il est beaucoup moins question de l'école dans les délibérations du conseil municipal., si ce n'est que l'on retrouve, le 26 mai 1895: un achat de livres pour les élèves indigents d'un montant de 100 fr.

Une petite remarque personnelle en passant : l'indigence semble une préoccupation constante de ce conseil, que ce soit en livres, en pain, en frais d'hospice ou autre.

Le 9 août 1896 : la commission scolaire est composée de Mrs de Vasson, Moreau, Leuillet et Péarron, selon l'article 5 de la loi du 28 mars 1882 sur l'obligation scolaire. Cet article précise : « Une commission municipale scolaire est instituée dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles ».

Deux lois importantes qui auront de près ou de loin un impact sur l'école :

Loi du 1er juillet 1901 sur les associations. Par son article 1 : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. » Pratiquement toutes nos associations vivent encore sous le statut de cette « loi 1901 ».

Le 9 décembre 1905 : loi sur la séparation des églises et de l'Etat : Par son article 1 « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». Dans son article 2 « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte... »

Histoire de l'Ecole, suite

Dans un passé plus proche, de 1937 à 1955 :

Pour illustrer la vie de cette école, j'ai interviewé, dans un premier temps, quatre personnes ayant fréquenté l'école de Nohant-Vic : Raymonde Marié (89 ans), Michel Chéramy (86 ans), Monique et Gérard Fradet (77 et 80 ans).



Pour éviter de retranscrire les quatre interviews, j'ai essayé de faire une synthèse de tout ce qui m'a été déclaré, tout en précisant certaines choses personnelles.

A cette époque, on rentrait à l'école à 5 ou 6 ans. On en sortait à 14 ans en passant le certificat d'études à la fin, ou on partait au collège vers 12 ans sans passer le certificat d'études. On pouvait passer le BEPC à la fin de la 3ème. On entraient ensuite dans la vie active.

Les grandes vacances se situaient du 14 juillet au 1er octobre environ.

Les matières enseignées étaient principalement le calcul et le français avec l'inévitable dictée, mais aussi, tous les matins, la leçon de morale. On apprenait des poésies (appelées récitations). Etaient aussi enseignées l'histoire, la géographie et les sciences. On faisait du dessin et du travail manuel, mais très peu de sport. Quant on passait le certificat d'études, on pouvait avoir quelques activités sportives pour s'entraîner : course, saut en hauteur. On montait à la corde également. On avait quelques leçons à apprendre le soir.

Le trajet se faisait bien sûr à pied pour Monique et Gérard Fradet (habitant respectivement L'Aunière et Nohant) ainsi que Michel Chéramy (de Laleuf). Les élèves qui habitaient le plus loin pouvaient partir de l'école, le soir, avant les autres, mais souvent ils attendaient leurs camarades en route, m'a confié Michel Chéramy. Ce dernier partait de Laleuf, le matin, avec 6 ou 7 copains (voire plus car, à une époque, il y a eu quelques réfugiés qui venaient de la zone occupée), ils prenaient le chemin de traverse, sur leur droite, passaient l'Indre à La Beauce et remontaient à gauche par le chemin qui arrive à La Croix des Boisseaux où ils retrouvaient d'autres camarades. Mais quand il y avait trop de neige, ils passaient par la route.

Michel se souvient qu'il avait dansé, lors d'une fête scolaire, avec sept camarades (4 couples), costumés en berrichons. A cette occasion, ils récoltaient de l'argent pour envoyer des colis aux prisonniers. Il se souvient qu'ils étaient accompagnés de quelques Gâs du Berry dont Marcel Soing et Georges Charbonnier. Ses camarades de danse s'appelaient : Solange Dalot, Jeanine Aubrun, Liliane Martz (réfugiée), Roland Baudoin, Roland Dalot, Gisèle Fradet, André Mignot (ou Pierre Robert?).

Michel se souvient également dans les années 1944-45 d'un passage d'un convoi de soldats américains dans des jeeps, dans le bourg de Vic. Mme Rogier avait emmené ses élèves et les avait fait aligner le long de la route. Les soldats avaient jeté des chewing-gums et des chocolats aux élèves. En ce qui concerne la cantine, à une époque il n'y en avait pas, on apportait la gamelle que l'on faisait réchauffer sur le poêle. Quand il y a eu une cantine, ceux qui y mangeaient fournissaient les légumes. Il y avait les corvées d'épluchage de pommes de terre. On apportait sa boisson, souvent une gourde avec un peu de vin mélangé avec de l'eau (l'interdiction d'alcool n'est intervenue qu'en 1956, avec la loi Mendès-France interdisant l'alcool pour les enfants de moins de 14 ans).



Petite anecdote racontée par Michel Chéramy : « quand on épluchait les patates, le jeu consistait à envoyer la patate dans la gamelle d'eau à l'autre bout de la table, pour éclabousser le camarade ».

Les filles qui mangeaient à la cantine faisaient la vaisselle.

Quelques autres petites corvées : faire le ménage chez l'institutrice (très peu souvent), enlever les doryphores sur les pommes de terre du jardin du maître d'école et les mettre dans une boîte. Alimenter le poêle en charbon. Petite histoire racontée par Gérard Fradet: « Quand les garçons allaient chercher le charbon sous le marronnier, le jeu consistait à ramasser les marrons avec le charbon. Le lendemain, quand le poêle était allumé, les marrons éclataient en faisant grand bruit. Tous les élèves riaient sauf le maître d'école. »

Les jeux pour les filles, c'était surtout la marelle, le saut à la corde, lancer la balle contre un mur, la cachette.

Pour les garçons : les barres, la cachette, le ballon. Gérard Fradet m'a raconté une autre anecdote: « On envoyait exprès le ballon dans le jardin du maître d'école pour aller le chercher et manger les fraises. »

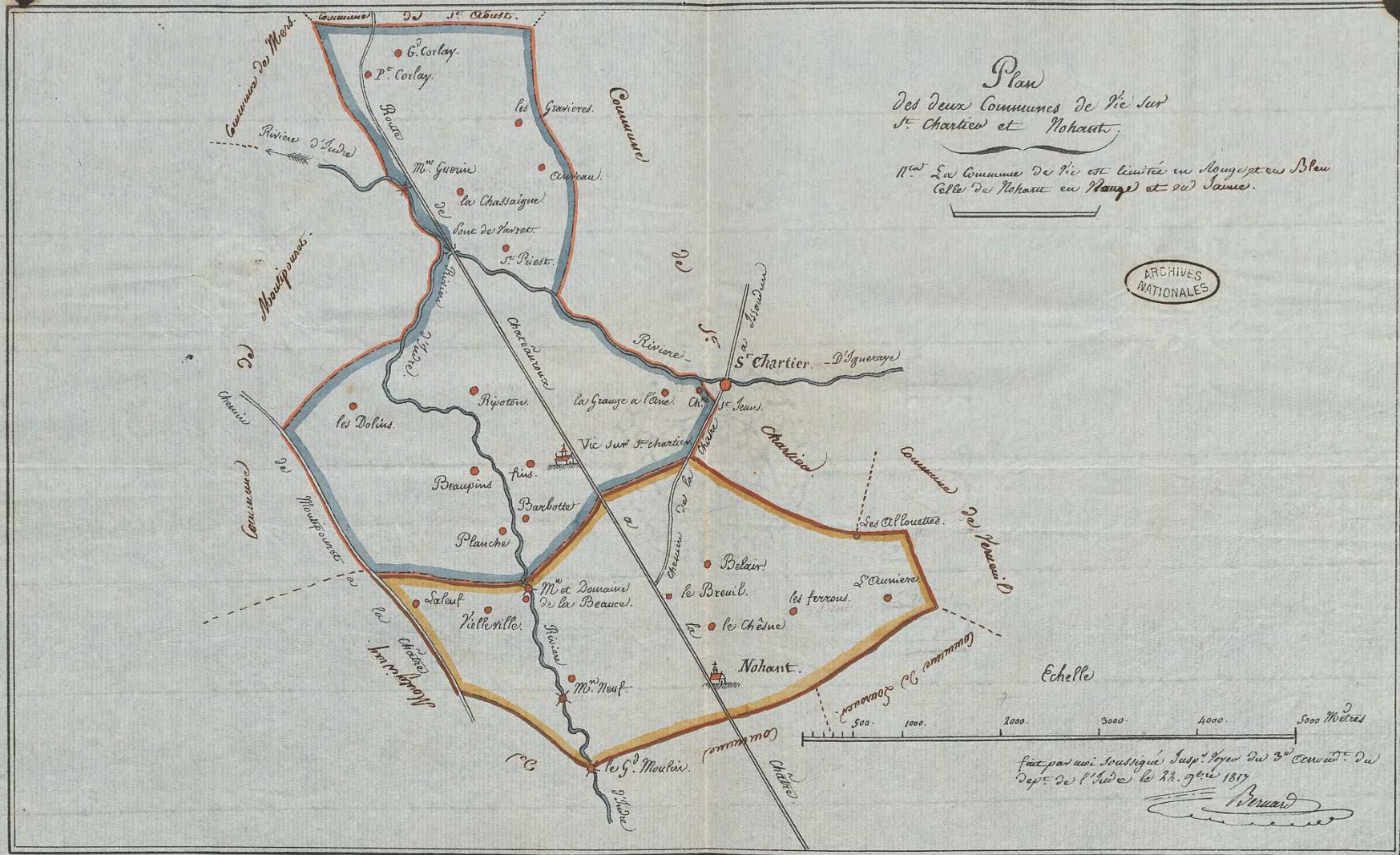
1143 11.02/110

Nord

Ouest

Est

Sud



Bicentenaire de la réunion de Nohant et de Vic-sur-Saint-Chartier Samedi 2 Juillet 2022

La réunion de Nohant et de Vic-sur-Saint-Chartier en une commune, Nohant-Vic, est faite par une ordonnance de Louis XVIII du 6 novembre 1822.

Les 2 Conseils Municipaux avaient émis le vœu de réunir les 2 communes dès 1817, il faudra donc 5 ans pour soit créée la commune de Nohant-Vic.

En 2022, le Conseil Municipal et les Associations de la commune vous proposent de fêter le Bicentenaire le samedi 2 juillet.

Une ballade musicale et contée sera proposée avec des animations tout au long du chemin reliant les 2 bourgs, avec une halte dans un hameau; tout sera mis en œuvre pour que chacun puisse participer.

Une cérémonie et une exposition retraçant l'histoire de la commune auront lieu à la Mairie.

Elles seront suivies d'un repas et d'un bal.

Cette journée du Samedi 2 Juillet est proposée aux habitants de la commune et de tous ceux ayant une attache avec Nohant-Vic.

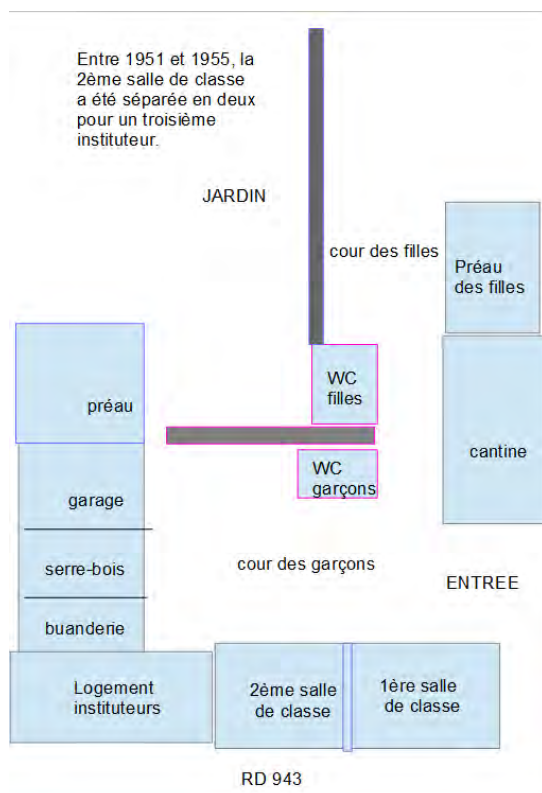
Histoire de l'Ecole, suite

Les garçons et les filles étaient séparés dans la cour de récréation, chacun avait une partie de la cour (voir plan n°1). En classe, ils étaient ensemble mais pas l'un à côté de l'autre à la même table.

Quelques punitions corporelles pouvaient avoir lieu : gifles, cheveux, coups de règle sur les doigts.

Il y avait deux classes mais le nombre d'élèves étant trop important, il a fallu créer une troisième classe en 1951 en séparant la grande classe en deux.

La 3ème classe, en prolongement de l'ancien préau, n'a été construite qu'en 1955-56.



Dans un passé encore plus proche : de 1955 à 1984 :

J'ai interrogé également Lydie et Robert Dalot (nés respectivement en 1952 et 1951) pour m'apporter quelques précisions. Il s'avère que la troisième classe a été construite en 1955-56 et que la quatrième (le préfabriqué) vers 1964-65. A cette époque, on pouvait comptabiliser une bonne centaine d'élèves dans toute l'école.

Lydie et Robert se souviennent qu'ils pratiquaient tous les matins de la gymnastique dans leur classe sur les tables et les bancs.

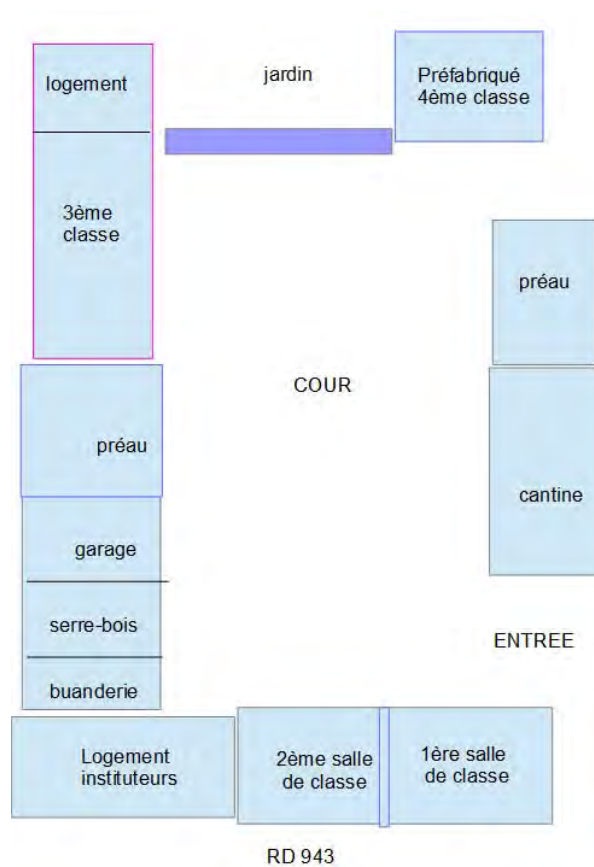
Toujours à cette époque, certains faisaient des travaux à la ferme avant de partir. En ce qui concerne l'hygiène, les mains et les oreilles étaient inspectées avec soin régulièrement par les enseignants.

Les élèves mettaient toujours des marrons dans le charbon pour les faire éclater dans le poêle.

Robert Dalot se souvient avoir été puni pour rien : il était petit et tous les enfants du bourg de Vic avaient été punis car deux grands élèves avaient tendu un fil de fer dans l'obscurité pour que le maître d'école se prenne les pieds dedans, quand il revenait de

chercher son lait de chez Mme Jouhannet. Ce fil de fer était tendu du monument aux morts

jusqu'à l'ancien restaurant Philippon. Probablement que le stratagème avait marché car, le lendemain matin, tous les élèves du bourg étaient punis en classe, avec un grand nombre d'opérations à effectuer.



Une date importante : le 21 octobre 1962

C'est la **création de l'Amicale des Anciens Elèves par Jean Ducouret**. On y pratiquait les danses

traditionnelles, beaucoup de sport : handball, football, des lendits (expression corporelle avec des rubans ou des flambeaux en crépon). Il y avait des fêtes scolaires (sous forme de rassemblements de plusieurs écoles), des activités USEP (handball, football...), l'USEP étant l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré. Il y avait des séances de cinéma avec des projections de films au restaurant La Berriaude.

« Dans son article 2, l'Amicale des Anciens Elèves avait pour but :

de faire connaître et de défendre l'idéal laïque
d'établir un lien entre les familles et l'Ecole afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale.

de prolonger l'oeuvre scolaire par l'organisation d'activités éducatives tendant à compléter la formation intellectuelle, physique et morale des enfants d'âge scolaire

par l'organisation des mêmes activités pour les adolescents et adultes

par la création d'oeuvres sociales péri et post scolaires. »

Histoire de l'Ecole, suite

Le premier Président d'honneur était Emile Fradet, maire de Nohant-Vic, et le Président Georges Charbonnier.

Cette Amicale, l'A.A.E. Nohant-Vic, existe toujours : elle a comme principale activité la pratique du football.

Par la suite, le nombre d'élèves de la commune a diminué et il y a eu des suppressions de postes d'instituteurs. En 1976, quand je suis arrivé pour prendre mon poste à l'école de Nohant-Vic, il n'y avait plus que deux classes.

Septembre 1984 : création du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

En 1983, un constat avait été fait depuis plusieurs années : l'inégalité scolaire de nos enfants de 2 à 5 ans. Ceux qui étaient en ville pouvaient fréquenter une école maternelle. Ceux qui habitaient à la campagne ne pouvaient aller qu'en moyenne section (MS), à 4 ans, avec la maîtresse qui s'occupait déjà des CE1, CP, grande section (GS). Une idée a germé : créer une maternelle intercommunale avec St-Chartier où un poste pourrait être créé avec un enseignant ne s'occupant que de la maternelle, les autres cours restant répartis toujours avec les deux enseignants déjà en place. Cette idée a été refusée purement et simplement par l'Inspection Académique. L'inspecteur d'Académie de l'époque développait la politique des RPI et il nous a proposé un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), rassemblant quatre communes : Lourouer-St-Laurent (qui avait une classe unique avec tous les élèves), Verneuil-sur-Igneraie (classe unique également), Saint-Chartier (deux classes : MS-GS-CP-CE1 dans une classe et CE2-CM1-CM2 dans l'autre) et Nohant-Vic (deux classes avec la même configuration que St-Chartier).

S'en sont suivies plusieurs réunions avec les élus et les parents d'élèves pour mettre en place ce RPI. Il s'est avéré que certains parents d'élèves n'étaient pas prêts pour ce projet. Les élus, les enseignants, les délégués de parents d'élèves, le D.D.EN. (Délégué Départemental de l'Education Nationale - personne bénévole dans chaque école, étant l'interface entre l'école et les élus, pour faire court) ont laissé mûrir un peu ce projet et se sont engagés, l'année d'après, pour convaincre les parents pour que ce projet aboutisse, car il permettait :

l'ouverture d'une véritable maternelle
une meilleure répartition pédagogique
un travail en équipe pour les enseignants
une possibilité de mener des projets pédagogiques communs

le sauvetage des deux écoles de Lourouer et Verneuil qui étaient vouées à la fermeture dans un avenir très proche et bien d'autres avantages...

Il fallait bien sûr que chaque commune engage un certain budget. Quand une grande majorité de parents d'élèves ont été partants et que les communes ont donné leur aval, le projet a été soumis à l'Inspection Académique qui l'a accepté et a même créé un poste pour la maternelle. Ce RPI possédait donc sept enseignants qui se sont répartis ainsi : Lourouer-St-Laurent (CE1) : Nicole Maillet (épouse Triouiller) Verneuil-sur-Igneraie (CE2) : Jacky Peyrot, nouvel arrivant qui a remplacé Yannick Renard qui venait d'obtenir un changement de poste.

Saint-Chartier : CP avec Madeleine Raynaud qui avait accepté de changer de lieu (de Nohant-Vic à St-Chartier) et CM2 avec Jean-Yves Gay

Nohant-Vic : maternelle (grande section et une partie de la moyenne section) avec Josianne Lemort qui avait également accepté de changer de lieu (de St-Chartier à Nohant-Vic) et une maternelle (une partie de la moyenne section, la petite section et la toute petite section) avec Bernadette Lacou, nouvelle arrivante, qui occupait le poste qui venait d'être créé.

Le CM1 avec Bernard Aussanaire

Un coordonnateur a été élu par ses pairs : Bernard Aussanaire.

Ce RPI comptait environ 120 élèves.

Pour la rentrée 1984, on a rénové le préfabriqué pour installer la troisième classe (celle qui a été créée avec le RPI). La salle des fêtes a été construite cette même année 1984-85.

Un syndicat intercommunal a été créé, avec deux représentants de chaque commune, chargé de gérer le budget de ce RPI, chaque commune participant financièrement au prorata du nombre de ses élèves. Le président en était Michel Chéré. Un poste d'assistante maternelle a été créé : c'est Rolande Picault qui l'a occupé. Un système de ramassage a été mis en place, ramassant les élèves dans chaque bourg.

Et aujourd'hui :

Le RPI n'a plus que 92 élèves et 5 postes d'enseignants.

La maternelle est à Nohant-Vic avec deux classes : la TPS (toute petite section) PS (petite section) une partie de la MS (moyenne section) avec 16 élèves. L'enseignante est Vanille Desbarres (directrice de l'école)

Une partie de la MS et de la GS (grande section) - 19 élèves - avec Isabelle Marsais.

Lourouer-St-Laurent : CP - CE1 (18 élèves) avec Cindy Laurent qui est aussi coordinatrice du RPI.

Verneuil – sur – Igneraie : CE1 - CE2 (16 élèves) avec Nelly Horvat.

Saint-Chartier : CM1 - CM2 (19 élèves) avec Laura Daudon.



Histoire de l'Ecole, suite

Tentative de chronologie de nomination des enseignants de Nohant-Vic :

En recoupant les souvenirs des uns et des autres, tout en étant conscient qu'il y a de sérieux manques, voici une liste d'enseignants passés par Nohant-Vic, à partir des années 30, certains avec leurs dates d'arrivée et de départ, la chronologie étant certainement un peu bouleversée :

Mlle André, Mme Desmarais, Mme Gautier (partie en 1937), Mr Gautier (parti en 1938).

Pendant la guerre, il y a eu beaucoup de remplacements.

Mr Mme Rogier (arrivés en 1938), Mr Droster (1941-1942), Mr Rogier est revenu en 1943 (il avait été fait prisonnier) et est resté jusqu'en 1961. Avec Mr Mme Rogier est arrivé Mr Lesage. Mme Aubrun, Mme Dagard, Mr et Mme Lejeune, Mr Doubeck, Mr Mme Ducouret (1962-1970), Mme Bastard (1965), Mr Gérard (à partir de 1970), Mme Menuret (jusqu'en 1976), Monique Chéron (1976 - 1978), Bernard Aussanaire (1976 - 1992), Madeleine Raynaud (1978 - 1984), Josiane Lemort (1984 - 1999), Laure Seyissian (1999-2000), Bernadette Lacou (1984-1998), André Jamet (1992 - 1998), Danièle Adragna (1998-1999), Geneviève Peters (1999-2008), Florence Renaud (1997- 2017), Ingrid Kopec (2008- 2011), Emilie Legarle (2011-2019), Stéphanie Chaussé (2017-2020), Vanille Desbarres (depuis 2020), Isabelle Marsais (depuis 2020).

Récapitulatif de l'évolution des bâtiments lors de ces dernières périodes :

Le plan n°1 ci-joint reflète l'école qu'ont connue les quatre premières personnes interviewées (jusqu'en 1955 environ).

Le plan n°2 concerne plutôt l'école qu'ont connue les élèves après 1955.

Dans les années 1970, il y a eu des transformations : l'entrée a été déplacée vers le préfabriqué (entrée actuelle). Les classes ont changé de place, ceci étant dû aux suppressions de postes d'enseignants (abandon du préfabriqué notamment).

D'autres transformations en 1984 ont eu lieu avec la création du RPI (réhabilitation du préfabriqué, avec la création d'une troisième classe), construction de la salle des fêtes (qui permettait entre autre de faire des activités d'éducation physique et sportive à l'abri).

En 1991, abandon à nouveau du préfabriqué (qui devient préau) et création d'une nouvelle salle de classe dans l'ancien préau.

Vers 2000, cette nouvelle classe devient une salle de garderie, suite à une fermeture de classe, c'est la configuration actuelle.

Ce que j'ai perçu à travers tous ces travaux de recherche :

Je pense avoir eu le sentiment qu'il existait une réelle volonté, de la part des différents conseils municipaux, de créer une école pour cette commune de Nohant-Vic et d'entretenir au mieux les bâtiments. Une volonté d'aller chercher des subventions pour que cette école fonctionne du mieux possible. Une volonté de développer l'éducation et la culture, à travers notamment la création de la bibliothèque. Une volonté de s'occuper au mieux des nécessiteux. C'est tout cela qui animait les conseils municipaux de Nohant-Vic, à mon avis. La vie culturelle et sportive a été renforcée ensuite avec la création des différentes associations, grâce probablement à la dynamique créée par l'Amicale des Anciens Elèves née en 1962.

Je terminerai en adressant un grand merci pour leur aide à Raymonde Marié, Michel Chéramy, Monique et Gérard Fradet, Lydie et Robert Dalot, Huguette et Jacky Dalot, Roland Baudoin, la municipalité de Nohant-Vic, Christelle Mercier la secrétaire de mairie, les enseignants du RPI et tous ceux qui m'ont donné des photos et apporté des renseignements.

En écrivant cet article, il y a un moment où il faut se limiter dans le temps et dans l'espace, le Péliou n'étant pas extensible à souhait. Je suis conscient que je n'ai pas tout relaté sur la vie de cette école, si riche en événements, mais d'autres documents viendront probablement compléter cet article lors de la future exposition sur l'Ecole de Nohant-Vic, en mars-avril 2022.

Bernard Aussanaire

N.B : Juste à titre d'exemple, et sans aucune certitude (source INSEE sur internet) 1 fr de 1901 vaudrait à peu près 3,99 €. Il est bien entendu très difficile de faire la correspondance, sachant que le niveau de vie n'était pas le même.

Sources : cahiers de délibérations des conseils municipaux de 1822 à 1905 et collectages de témoignages de personnes ayant fréquenté l'école de Nohant-Vic.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Les manifestations prévues pour l'année 2021 n'ont pu se réaliser.

Les membres du bureau ont prévu pour l'année 2022 :

Une pièce de théâtre le samedi 12 février à la salle des fêtes jouée par la troupe « Le Masque de Sganarelle »,

Le vide grenier et le marché d'art et d'artisanat le dimanche 29 mai,

La fête de la musique le vendredi 17 juin avec 2 groupes.

Il est toujours possible de louer des ramées, tables et chaises qui peuvent être livrées.

Contact : Pascal SELLERON : 02 54 31 10 70

Mail : comitefetesnv@gmail.com

COMITE DES FETES



FLEURS DE SIAM



L'association **Fleurs de Siam** remercie toutes celles et ceux qui, par leurs actions participatives ont permis de maintenir son bon fonctionnement. Son but étant d'aider des enfants orphelins en Thaïlande.

Malgré le contexte sanitaire, l'association a participé :

le 26/08/21 : marché d'été de St Christophe en Boucherie

le 27/11/21 : marché de Noël de Bouesse.

le 09/12/21 a organisé une vente de Vin Chaud / Pain d'épices et Confitures sur la place St Martin. Un beau moment de partage et de retrouvaille avec les gens du village et autres.

le 18/12/21 : ateliers "Composition Florale". Ateliers annulés au public à cause d'un risque de "Cas Contact Covid". Merci aux personnes inscrites qui ont accepté d'acheter les compositions réalisées.

Prévisions des activités en 2022

Dimanche 6 Mars : Concert avec la Chorale de Sarzay "Filent les Notes" dans l'église de Vic au profit de l'association.

Dimanche 29 Mai : Brocante/Marché d'art - vente de compositions florales

Décembre : Marchés de Noël et soirée Vin Chaud et Pain d'épices (les dates seront précisées sur le site Internet de la commune)

Atelier composition florale : Printemps, Automne et Hiver.

Mireille Bernardet Tél : 06 82 21 69 94

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Chaque Saint-Vincent est l'occasion pour la Société de fêter le patron des vignerons.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT

Malheureusement, en 2021, en raison des conditions sanitaires, la Saint-Vincent n'a pu avoir lieu.

En 2022, Saint-Vincent sera célébré sur une seule journée, le dimanche 23 janvier 2022, avec cérémonie à l'Eglise Saint-Martin de VIC, suivie de la procession à la Croix Pollu. Un repas est prévu au Restaurant La Berriaude le midi, sur réservation et sous réserve des annonces gouvernementales,

Présidente Martine Auugendre, vice-président Nicolas Touchet, secrétaire Christine Bahi, trésorière Chantal Mardelle, trésorier adjoint Serge Robin.

Contact : 09 71 45 39 67



Créé il y a près de 68 ans par plusieurs propriétaires de terres agricoles autour de Laleuf, dont nous remercions chaque saison l'initiative ; les membres de la société de chasse privée de Laleuf n'ont cessé de la faire évoluer au fil des saisons.

Aujourd'hui encore les maîtres mots sont : le respect de l'environnement, celui de nos amis non chasseurs amoureux de la nature, ainsi qu'un prélèvement de gibier raisonné.

Le tout agrémenté par une convivialité que nos invités chasseurs ou non chasseurs peuvent confirmer.

Contact : M Frédéric Langlois 06 43 69 97 02

AMICALE DES CHASSEURS DE LALEUF



RENCONTRES ET LOISIRS

Créé en 1983 et affilié à l'UFOLEP en 1987, le club organise une randonnée pédestre et VTT chaque dernier dimanche d'octobre.

Malgré les contraintes sanitaires du moment, comme l'an dernier, la randonnée a eu lieu le dimanche 31 octobre 2021. Nous avons accueilli 342 marcheurs et 56 vététistes sur les différents parcours proposés, avec des ravitaillements réduits mais tenus chaleureusement par nos nombreux bénévoles. Cette belle journée a été clôturée par un vin d'honneur offert par la municipalité.

Pour cette année 2021, malheureusement pas de voyage pour les bénévoles, mais en 2022, les 25 et 26 juin nous programmons un week-end au Futuroscope.

Les cours de gymnastique le mardi et les cours de yoga le jeudi ont repris en septembre avec les mesures sanitaires réglementaires.

Après 20 ans de bons et loyaux services notre présidente Colette CHAMPAGNE a passé la main à Bruno DUTEIL lors de notre dernière assemblée générale.

Contact gymnastique Chantal AUBRET 02 54 31 06 99

Contact yoga Colette CHAMPAGNE 02 54 31 10 22

Président Bruno DUTEIL 02 54 31 14 74



NOHANT-VIE

Année 2021 : Après 2020, encore une année COVID !

Mais nous avons réussi quand même à proposer nos programmes

Tout d'abord **l'Automne à Nohant et son GRAND CONCERT DES FRESQUES DE VIC** annulé l'an passé et programmé le 19 septembre lors des journées du patrimoine dans l'auditorium du Domaine de George Sand. Ce concert réunissant les monstres sacrés Jean-François ZYGEL et Michel PORTAL a été un magnifique succès même si nous y attendions du fait de son affiche exceptionnelle un public plus nombreux.

Rien de tel qu'un témoignage de spectateur pour le raconter : *« Merci pour ce concert si particulier ! Sortir d'une salle (et quelle salle...) si revigoré par l'énergie et l'optimisme de ces grands artistes ! Quel bonheur et merci encore pour l'accueil à la fois discret et chaleureux de tous les bénévoles ! Nous guettons avec impatience vos prochaines initiatives ! »*

En revanche le désormais très attendu « **FEMMES ARTISTES, FEMMES D'ACTION – UN WEEK-END CHEZ GEORGE SAND** » n'a pas pu se dérouler les 6 et 7 mars au moment de la Journée internationale pour les droits des femmes. Nous avons dû le reporter aux 25 et 26 septembre.

Programme très riche autour de Pauline VIARDOT (pour le 200^e anniversaire de sa naissance) et de ses amis. **Voir le site** <https://www.femmesartistes.fr>

La grande déception : l'assistance peu nombreuse malgré de belles annonces en communication : peu de spectateurs locaux se sont dérangés et le public habituel qui vient de plus loin ne s'est pas déplacé du fait des conditions sanitaires.

La grande satisfaction : la qualité reconnue par tous de notre programmation : les « **Airs traditionnels du Berry** » collectés par Pauline VIARDOT et George SAND, inédits et admirablement chantés par Marielou JACQUARD accompagnée par Marie VERMEULIN au piano et les Gâs du Berry, les « **Grands Airs de CARMEN** » proposés par le ténor international Stéphane SÉNÉCHAL avec dans la distribution l'exceptionnelle CARMEN d'Héloïse MAS. **Voir le site :**

<https://www.odbopera.com/viewtopic.php?f=6&t=23675&p=410503&hilit=carmen#p410501>



Certes, peu de spectateurs chez nous, mais nous sommes fiers que ces deux créations initiées par notre association soient demandées à Paris et soient pressenties pour être reprises respectivement lors de l'inauguration de la Villa VIARDOT à Bougival et dans un théâtre de la capitale qui reste encore à définir.

NB : il en est de même pour la rencontre inédite de Michel PORTAL et Jean-François ZYGEL que les deux « compères » ont l'intention de reprendre en spectacle un jour prochain.

Le salon littéraire, organisé pour la 1^{ère} fois, et l'exposition « **CARMEN 1959** » d'une richesse inédite quant aux témoignages recueillis sur la manifestation et les deux femmes mises à l'honneur Lila de NOBILI et Jane RHODES, ont rencontré le succès auprès du public présent.

Du fait des mêmes raisons sanitaires et du manque de bénévoles disponibles, NOHANT VIE a également dû, au grand dam de tout le monde, renoncer à son traditionnel et renommé **NOËL A NOHANT**.

Année 2022, espoir déçu car la COVID revient avec ses restrictions ! Il va falloir nous adapter.

Le 19 septembre est réservé pour le **Concert des fresques de VIC**, mais l'incertitude règne pour la venue des artistes pressentis.

Le programme de « **FEMMES ARTISTES, FEMMES D'ACTION...** » est prêt : autour des années 1900, du bicentenaire de la naissance de la grande peintre Rosa BONHEUR avec son environnement culturel et musical à Paris, aux égéries de Gustav MAHLER à Vienne et à l'atmosphère des cafés concerts de l'époque dans un spectacle d'Anny DUPEREY.

La décision de le reporter à une date qui reste à définir vient d'être prise par notre Conseil d'administration : automne 2022 ou mars 2023 ? L'avenir sanitaire, et la disponibilité des artistes que nous avons retenus nous aideront à trouver la réponse.

Quant à **NOËL A NOHANT**, réussir l'organisation dans un environnement sanitaire difficile d'une réunion festive en un même lieu de 3500 personnes apparaît à ce jour bien compromise.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

SOUVENIR FRANÇAIS

La mission du SOUVENIR FRANÇAIS est de conserver la mémoire de ceux et de celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par leurs actions. Pour conserver cette mémoire, il faut la célébrer et donc participer aux cérémonies commémoratives nationales. Mais, c'est aussi transmettre l'héritage du Souvenir aux générations successives.

Président du comité de LA CHATRE: Bertrand GIRAUD

Siège: 5 impasse du Grand Vignoble

La section de Saint-Chartier/Nohant-Vic propose pour 2022, selon la situation sanitaire liée au covid : en mars assemblée générale électorale de la section à Saint-Chartier, suivie d'un repas à Vic; le 8 mai cérémonie religieuse Saint-Chartier, suivie de la cérémonie aux monuments de Saint-Chartier puis Vic, suivi du verre de l'amitié à Vic; le 11 novembre, rassemblement à Saint-Chartier, cérémonies aux monuments aux morts à Saint-Chartier et à Vic, suivies du verre de l'amitié et du repas à Vic; le 5 décembre journée commémorative des morts en Algérie, en Tunisie et au Maroc aux monuments de Saint-Chartier et Vic.

Contact : M Gérard Fradet 02 54 31 00 80

UNION NATIONALE DES COMBATANTS D'AFRIQUE DU NORD



Nouvelle carte d'identité



Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. La mairie de La Châtre est équipée, pour prendre rendez-vous : 02 54 06 26 06

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Vous pouvez préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne sur le site ANTS, mais ce n'est pas une obligation.

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit à condition de pouvoir présenter l'ancienne carte.

La carte d'identité est valide pendant **15 ans**.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) réalisé à l'échelle des 30 communes de la communauté de communes La Châtre-Sainte-Sévère est toujours en cours d'élaboration. A terme, ce PLUI deviendra le document d'urbanisme de référence sur la commune.

Pour rappel, la finalité d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est de définir une destination à chaque parcelle du territoire (constructible pour l'habitat, constructible pour les entreprises, agricole, naturel etc). Les élus ont travaillé tout au long de cette année 2021 sur la réalisation du plan de zonage et du règlement. Ce sont les deux pièces principales du document auxquelles il faut se référer pour toutes demandes d'urbanismes (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme)

L'année 2022 sera marquée par la mise en place d'une concertation avec les habitants. Ainsi, des réunions publiques seront organisées en mars 2022, si les conditions sanitaires le permettent. Enfin, en fin d'année 2022 une enquête publique se tiendra. Alors n'hésitez pas à venir donner votre avis et à nous faire connaître vos projets.

Pour plus d'informations : <https://plui-lachatre-stesevere-demain.fr/>

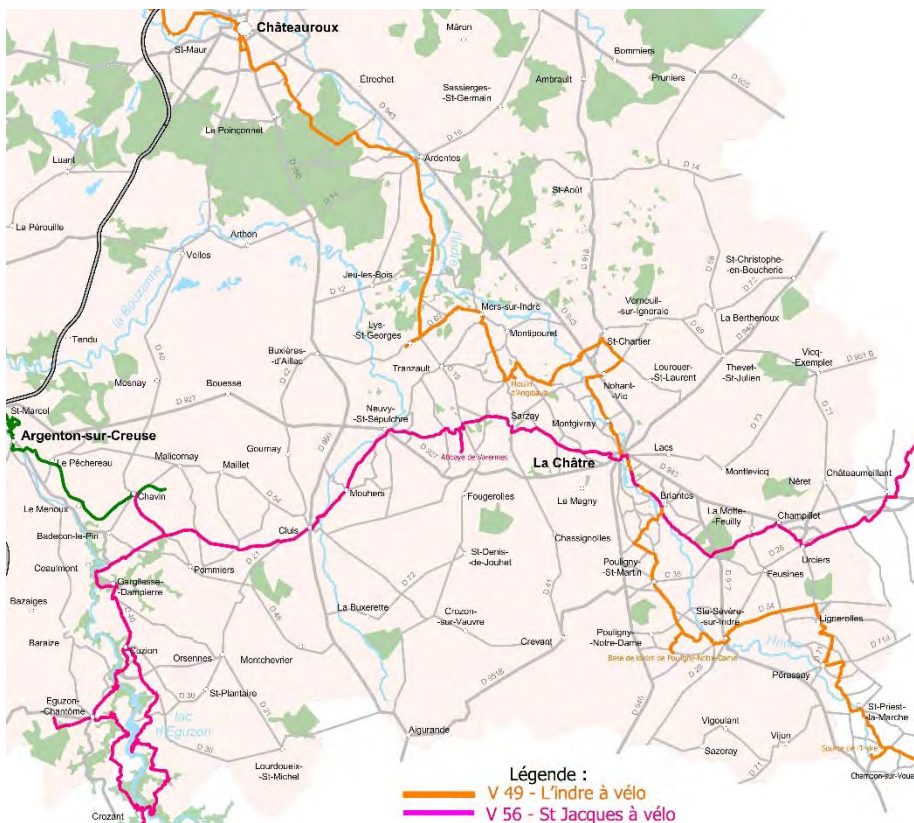
Contact : plui@cc-lachatre-stesevere.fr

L'Indre à vélo

Depuis début décembre vous avez pu apercevoir de nouveaux jalonnements vert et blanc présents le long des routes de la commune. Cette signalétique est destinée aux cyclotouristes qui empruntent l'une des deux véloroutes identifiées sur le territoire.

A Nohant-Vic passe l'Indre à vélo, cette véloroute est raccordée à « **La Loire à Vélo** » mais également au « **Tour de Creuse à Vélo** ». Cet itinéraire traverse le département de l'Indre de Chatillon sur Indre à Perassay en passant entre autres par Châteauroux, Mers sur Indre, Nohant-Vic, La Châtre et Ste Sévère, St Priest la Marche, reliant ainsi de nombreux sites touristiques.

Disponible à l'office de tourisme : Carnet de route complet de la véloroute V49 : l'Indre à Vélo ou sur www.indreavelo.fr



Les naissances

Salomé Lacofrette le 2 janvier
Elise Faurisson le 1^{er} février
Timéo Dutercq le 7 mars

Les décès

Odile Simon ep Robin le 24 avril
Jean-Michel Lejaud le 19 juillet
Emmanuel Robin le 26 novembre
Gérard Dalot le 27 novembre
Roger Aupart le 2 décembre

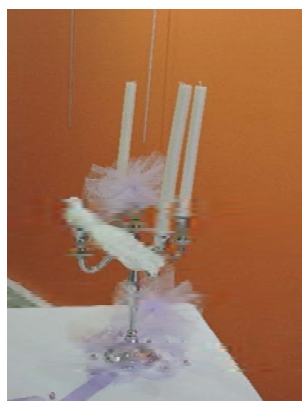
Les mariages



Candie Tixier et Quentin Bonnet
Le samedi 15 mai



Florence Godet et Jean-Luc Marszalek
Le samedi 7 août



Aurélie Coutant et Kevin Dalot
Le samedi 18 septembre

Nohant-Vic en 1900 photos de Gabrielle Sand



Saint-Blaise



Croix des Boisseaux



Gâs du Berry



Café-Restaurant Chabenat



Train à la Beauce



Noces au château

Bonne et heureuse
Année 2022

